

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 10

5 janvier 2000

SOMMAIRE

Americom Europe Holding S.A., Luxembourg . . . page	474	Menarini International Participations Luxembourg S.A., Luxembourg	459
Association des Ingénieurs Techniciens de la Sidérurgie, Esch-sur-Alzette	476	(A.) Menarini Participations Internationales S.A., Luxbg	460
Brin d'Idée, S.à r.l., Luxembourg	479	Metal Service S.A., Bettange-sur-Mess	459
Cipriani International Group S.A., Luxembourg	434, 437	MG & I S.A., Luxembourg	460
Codemalux S.A., Kayl	434	Monserrat Holding S.A., Luxembourg	460
Collins & Aikman Europe S.A., Luxembourg	438	Movida Contemporain, S.à r.l., Bereldange	459
Compagnie Luxembourgeoise de Transactions S.A., Luxembourg	437	Muisca S.A., Luxembourg	461
Daiichi Fire Investment (Luxembourg) S.A., Luxembg	439	Napoli S.A., Esch-sur-Alzette	461
Diffusion International Luxembourg, S.à r.l., Luxembg	437	Nbrofin S.A., Luxembourg	461
Drakensberg Holdings S.A., Luxembourg	438	Newcom, S.à r.l., Bascharage	462
DWD, S.à r.l., Luxembourg	437	New Venture S.A., Luxembourg	463
Economat Nouvelle Boucherie, S.à r.l., Luxembourg	440	Nine O Seven S.A., Luxembourg	462
Eifel Haus, S.à r.l., Luxembourg	439	Nordic-Russia Holding S.A., Luxembourg	464
Entreprise de Toiture Marc Balance, S.à r.l., Contern	439	Norton S.A., Bascharage	464
Equilibrage Lambert, S.à r.l., Luxembourg	440	Olbia A.G.	464
Euro-Dach Technik, S.à r.l., Kayl	441	Optec S.A., Luxembourg	463
Ex-Aequo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	441	Ost Bazar, S.à r.l., Remich	465
Fides Trust Company Limited, Luxembourg	441	Palomata S.C., Luxembourg	464
Fiduciaire Guibert et Associés S.A., Luxembourg	441	P & B, S.à r.l., Bascharage	465
Fiduciaire PMK S.A., Luxembourg	442	Pia S.A., Luxembourg	461
Fiduplan S.A., Luxembourg	442	Pierre Victor Finance S.A., Luxembourg	460
FIL Distribution S.A., Bettembourg	441	Polymark Trading, S.à r.l., Luxembourg	465
Filerimos Immobilière S.A., Luxembourg	443	Prestige Line, S.à r.l., Luxembourg	465
Finance Concept S.A., Luxembourg	442	Prolingua ILC S.A., Luxembourg	466
Finclo International S.A., Luxembourg	443	Real Software Lux S.A., Luxembourg	466
Frali S.A., Luxembourg	440	Real View Properties S.A., Luxembourg	465, 466
F.T. Holding S.A., Luxembourg	456, 457	Regain S.A., Luxembourg	467
G.C.C. S.A., Luxembourg	444	Rodrigues & Gomes, S.e.n.c., Luxembourg	466
Gestion et Productions Promotionnelles S.A., Luxembg	443	(D')Rollenger Kleederkescht, S.à r.l., Rollingen/Mersch	438
GIA Abanico, S.à r.l., Rodange	443	Ro/Ro-Lux S.A., Luxembourg	468
Giombetti, S.à r.l., Huncherange	465	Schiltz-Immo, S.à r.l., Altwies	468
Green Way Guaranteed Ltd II, Sicav, Luxembourg	448, 449	Schlarafeland, S.à r.l., Rollingen/Mersch	468
GT International S.A., Luxembourg	444	Sebi, S.à r.l., Luxembourg	468, 469
Guardian Europe S.A., Dudelange	444	Shippinglux S.A., Luxembourg	469, 470
Guidotti International Luxembourg S.A., Luxembourg	446	Smash, S.à r.l., Luxembourg	469
Guineu Inversio S.A., Luxembourg	446, 448	Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles INTERFI S.A., Luxembourg	467
Hypo Karnten Investment Selection, Sicav, Luxembourg	446	Socofa S.A., Bettembourg	469
Imacorp S.A., Luxembourg	450	Socomet S.A., Luxembourg	470
Immohouse, S.à r.l., Heisdorf	449	Sodeco, S.à r.l., Luxembourg	471
International Service Hôtellerie S.A., Luxembourg	450	Sogin S.A., Luxembourg	472
IPEF II Holdings N° 2 S.A., Luxembourg	451, 454	Steccs, S.à r.l., S.Tec.S.S., Moutfort	472
J.C.M. Consulting S.A., Luxembourg	450, 451	Styles Décors, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	472
Joint Bulk Investors S.A., Luxembourg	454	Studio Donna, S.à r.l., Luxembourg	472
JT Immo S.C.I., Luxembourg	455, 456	Sud Bazar, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	470
KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg	455	Suprimmo S.A., Luxembourg	471
LG Investments S.A., Luxembourg	449	Tegola Holding S.A., Luxembourg	472
Logistik & Rechnungswesen Beratung S.A., Luxembourg	455	Tegola International S.A., Luxembourg	473
Lustr'A 9, S.à r.l., Luxembourg	455	Textilgros, S.à r.l., Rollingen/Mersch	473
Luxdi S.A., Luxembourg	457	Topsky S.A., Bettange-sur-Mess	473
Luxembourg Accounts S.A., Luxembourg	458	Toronto Savings & Securities, S.à r.l., Luxembourg	473
Lux-Fermetures S.A., Luxembourg	458	Transmarine Services S.A., Luxembourg	474
Lux V.A., S.à r.l., Tétange	458	Travel Pro S.A., Luxembourg	474
Malbec S.A., Luxembourg	458	Vitec S.A., Luxembourg	476
Martinelli, S.à r.l., Bereldange	458	W.D.C. S.A., Wasserbillig	473, 474
Mayapan Holding S.A.	448	Wincra Promotion S.A., Luxembourg	477
Meat Services Deutschland G.m.b.H., Differdange	459	Zabel S.A., Luxembourg	477
Menarini International Operations Luxembourg S.A., Luxembourg	459		

CODEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3660 Kayl, 25, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 47.450.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54526/642/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

CIPRIANI INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.527.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit luxembourgeois dénommée CIPRIANI INTERNATIONAL CROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, 12, rue Coethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.527,

constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 21 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 733 du 10 octobre 1998, page 35.175.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente-deux mille ECU (32.000,- ECU), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,- ECU) chacune.

2. Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

3. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1.- Conversion du capital de XEU en Euro ainsi que conversion de toutes les autres références statutaires de XEU en Euro.

2.- Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité de la société en Euro et de l'établissement en Euro d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 1999.

3.- Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de 2.125.400,- EUR (deux millions cent vingt-cinq mille quatre cents Euros),

pour le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR (trente deux mille Euros), à 2.157.400,- Euro (deux millions cent cinquante-sept mille quatre cents Euros),

par la création et l'émission de 21.254 (vingt et un mille deux cent cinquante-quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4.- Suppression pour autant que de besoin du droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires par rapport à l'augmentation de capital sub 3. sur le vu de la renonciation expresse de ces derniers à ce droit.

5.- Souscription des actions nouvelles par 4 nouveaux actionnaires, savoir:

° 16.526 actions par la société de droit italien dénommée CIPRIANI SpA, avec siège social à Venise, 1322, Piazza San Marco,

° 2.147 actions par la société de droit italien dénommée CIPRIANI INDUSTRIA Srl, avec siège social à Venise, 1323, Piazza San Marco,

° 1.032 actions par la société de droit italien dénommée HARRY'S DOLCI Srl, avec siège social à Venise, 1323, Piazza San Marco,

° 1.549 actions par Monsieur Arrigo Cipriani, demeurant à Venise, et libération intégrale par l'apport de marques de fabrique, sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

6.- Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, que la devise d'expression du capital actuellement faite en XEU sera dorénavant exprimée en Euro ainsi que toutes les autres références statutaires de XEU en Euro de sorte que le capital social s'élève dorénavant à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR).

Deuxième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer toutes les opérations nécessaires en vue de la réalisation de la conversion dont question dans la 1^{ère} résolution en vue de la tenue de la comptabilité avec effet au 1^{er} janvier 1999, de la société en Euro et de l'établissement d'un bilan d'ouverture en Euro de la société au 1^{er} janvier 1999.

Troisième résolution

Le capital social souscrit de la société est augmenté, à concurrence d'un montant de 2.125.400,- Euro (deux millions cent vingt-cinq mille quatre cents Euros),

pour le porter de son montant actuel de 32.000,- Euro (trente deux mille Euros), à 2.157.400,- Euro (deux millions cent cinquante-sept mille quatre cents Euros),

par la création et l'émission de 21.254 (vingt et un mille deux cent cinquante-quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- Euro (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire par 4 nouveaux actionnaires.

Renonciation

A ce sujet, l'assemblée, sur le vu de la renonciation expresse des anciens actionnaires de la société à leur droit de souscription éventuel, a, pour autant que de besoin, décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel de ces actionnaires.

Les renonciations après signature Ne Varietur resteront annexées au présent acte.

Souscription et libération

1: Alors a comparu:

- Monsieur Alessandro Jelmoni, préqualifié, agissant comme mandataire de la société de droit italien dénommée CIPRIANI SpA, avec siège social à Venise, 1322, Piazza San Marco,

en vertu d'une procuration datée du 22 octobre 1999,

a déclaré souscrire à 16.526 (seize mille cinq cent vingt-six) actions nouvelles créées par suite de l'augmentation de capital.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 16.526 (seize mille cinq cent vingt-six) actions nouvelles par la société CIPRIANI SpA.

Les actions nouvellement souscrites par CIPRIANI SpA sont libérées par l'apport de marques de fabriques plus amplement renseignées sur un listing joint en annexe et décrites dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Par cet apport fait par CIPRIANI SpA en rémunération des 16.526 (seize mille cinq cent vingt-six) nouvelles actions de CIPRIANI INTERNATIONAL GROUP S.A.,

CIPRIANI INTERNATIONAL GROUP S.A. devient propriétaire sans exception, ni réserve des susdites marques de fabrique.

2: Alors a comparu:

- Monsieur Alessandro Jelmoni, préqualifié,

agissant comme mandataire de la société de droit italien dénommée CIPRIANI INDUSTRIA Srl, avec siège social à Venise, 1323, Piazza San Marco,

en vertu d'une procuration datée du 22 octobre 1999,

a déclaré souscrire à 2.147 (deux mille cent quarante-sept) actions nouvelles créées par suite de l'augmentation de capital.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 2.147 (deux mille cent quarante-sept) actions nouvelles par la société CIPRIANI INDUSTRIA Srl.

Les actions nouvellement souscrites par CIPRIANI INDUSTRIA Srl sont libérées par l'apport de marques de fabriques plus amplement renseignées sur un listing joint en annexe et décrites dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Par cet apport fait par CIPRIANI INDUSTRIA Srl en rémunération des 2.147 (deux mille cent quarante-sept) nouvelles actions de CIPRIANI INTERNATIONAL GROUP S.A.,

CIPRIANI INTERNATIONAL GROUP S.A. devient propriétaire sans exception, ni réserve des susdites marques de fabrique.

3: Alors a comparu:

- M. Alessandro Jelmoni, préqualifié,

agissant comme mandataire de la société de droit italien dénommée HARRY'S DOLCI Srl, avec siège social à Venise, 1323, Piazza San Marco,

en vertu d'une procuration datée du 22 octobre 1999,

a déclaré souscrire à 1.032 (mille trente-deux) actions nouvelles créées par suite de l'augmentation de capital.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 1.032 (mille trente-deux) actions nouvelles par la société HARRY'S DOLCI Srl.

Les actions nouvellement souscrites par HARRY'S DOLCI Srl sont libérées par l'apport de marques de fabriques plus amplement renseignées sur un listing joint en annexe et décrites dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Par cet apport fait par HARRY'S DOLCI Srl en rémunération des 1.032 (mille trente-deux) nouvelles actions de CIPRIANI INTERNATIONAL GROUP S.A.,

CIPRIANI INTERNATIONAL GROUP S.A. devient propriétaire sans exception, ni réserve des susdites marques de fabrique.

4: Alors a comparu:

- Monsieur Alessandro Jelmoni, préqualifié,
agissant comme mandataire de Monsieur Arrigo Cipriani, demeurant à Venise,
en vertu d'une procuration datée du 22 octobre 1999,

a déclaré souscrire à 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions nouvelles créées par suite de l'augmentation de capital.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions nouvelles par la société Monsieur Arrigo Cipriani.

Les actions nouvellement souscrites par Monsieur Arrigo Cipriani sont libérées par l'apport de marques de fabriques plus amplement renseignées sur un listing joint en annexe et décrites dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Par cet apport fait par Monsieur Arrigo Cipriani en rémunération des 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) nouvelles actions de CIPRIANI INTERNATIONAL CROUP S.A.,

CIPRIANI INTERNATIONAL CROUP S.A. devient propriétaire sans exception, ni réserve des susdites marques de fabrique.

Les prédicts apports ont fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., société établie à Luxembourg, lequel rapport, daté du 22 octobre 1999, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

Sur base des contrôles et documents ci-dessus mentionnés, la valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La libération des souscriptions a été effectuée, par une instruction des souscripteurs au bureau JACOBACCI & PERRANI de Turin, de procéder à la transcription des marques de fabriques apportées dans le registre des marques des pays intéressés au nom de la société, laquelle déclaration, sous forme de fax, reste annexée au présent acte.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante-sept mille quatre cents Euros (2.157.400,- Euro) représenté par vingt et un mille cinq cent soixante-quatorze (21.574) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- Euro) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'Euros (5.000.000,- Euro) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le 26 juin 2003, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Traduction italienne:

Art. 5. Il capitale sociale è fissato a due milioni cento cinquante-sette mila quattro cento euros (2.157.400,- euro), rappresentato da ventuno mila cinque cento settantaquattro (21.574) azioni del valore nominale di cento euros (100,- euro), cadauna.

Le azioni della società possono essere create, a discrezione del proprietario, sotto forma di titoli unitari o di certificati rappresentativi di varie azioni.

La società può procedere al riscatto delle proprie azioni alle condizioni previste dalla legge.

Le azioni sono nominative o al portatore, a discrezione dell'azionista.

Il capitale autorizzato è fissato cinque milioni di euros (5.000.000,- euro), rappresentato da cinquante mila (50.000) azioni del valore nominale di cento euros (100,- euro), cadauna.

Il capitale autorizzato ed il capitale sottoscritto della società possono essere aumentati o diminuiti su decisione dell'assemblea generale degli azionisti deliberanti come in materia di modifica degli statuti.

Il consiglio d'amministrazione, per un periodo che si conclude il 26 giugno 2003, è autorizzato ad aumentare, a tempo debito ed utile, il capitale sottoscritto entro i vincoli del capitale autorizzato. Tali aumenti di capitale possono essere sottoscritti ed emessi sotto forma di azioni, con o senza premio d'emissione, come stabilito dal consiglio d'amministrazione. Il consiglio d'amministrazione può delegare qualsiasi amministratore, direttore, mandatario o qualsiasi altra persona debitamente autorizzata a raccogliere le sottoscrizioni e ricevere il pagamento del prezzo delle azioni che rappresentano tutto o parte di tale aumento di capitale.

Ogni volta che il consiglio d'amministrazione avrà fatto constatare autenticamente un aumento di capitale sottoscritto, il presente articolo andrà considerato come automaticamente adattato alla modifica intervenuta.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à 115.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 85.738.423,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Capuzzo, J. Rossi, A. Jelmoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 120S, fol. 17, case 1. – Reçu 857.384 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

J. Delvaux.

(54519/208/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

CIPRIANI INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.527.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital en date du 22 octobre 1999 actée sous le n° 641 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54520/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSACTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 54.881.

Société constituée le 29 avril 1996 par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, act publié au Mémorial C N° 392 du 14 août 1996.

Mme Sharane Elliott, commissaire aux comptes, a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54530/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

DIFFUSION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 24.044.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

DIFFUSION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

(54533/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

DWD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.

R. C. Luxembourg B 34.605.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour le compte de DWD, S.à r.l.

COMPTIS, S.à r.l.

Signature

(54536/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

COLLINS & AIKMAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.751.

RECTIFICATIF

L'extrait enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523 fol. 38 case 7, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 8 juin 1999, contient une erreur matérielle qui est redressée par le présent rectificatif.

Il résulte en effet de l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 30 novembre 1998 que Gregory A. Poulakos avait refusé d'être nommé administrateur.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1998

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que:

- l'assemblée a décidé d'accepter les démissions de Dennis Mahedy et Alain Renard comme administrateurs;
- l'assemblée a décidé de nommer Eric Fort et Jean-Pierre Winandy comme administrateurs «B»;
- l'assemblée générale constate que Gregory A. Poulakos refuse d'être administrateur de la société.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54527/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

COLLINS & AIKMAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.751.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 novembre 1999

Il résulte du procès-verbal que:

- l'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 1998 et détermine l'affectation du résultat;
- l'assemblée donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 1998;
- l'assemblée donne décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 1998;
- l'assemblée nomme:

Monsieur Thomas E. Evans, demeurant à Lake Forest, Illinois, Etats-Unis, comme administrateur A;

Monsieur Rajesh K. Shah, demeurant à Plymouth, Michigan, Etats-Unis, comme administrateur A.

Le mandat de ces administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2004.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54528/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

DRAKENSBERG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.975.

Les comptes annuels aux 31 mai 1999 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 1999, vol. 530, fol. 36, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

A. Schwachtgen.

(54534/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

D'ROLLENGER KLEEDERKESCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rollingen/Mersch.
R. C. Luxembourg B 39.503.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 46, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(54535/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

DAIICHI FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 35.433.

Extract of the minutes of the meeting of the board of directors held on October 1st, 1999

1. Approval of the resignation of Mr Shigeaki Tajika as Director, with immediate effect.
2. Mr Shigekazu Sasamoto, General Manager, Finance and Investment Department of the company THE DAIICHI MUTUAL FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY, residing in Tokyo, Japan, is appointed Director.
The next Meeting of Shareholders will appoint definitively Mr Tatsuyuki Imazu as Director.

To conform to the original
Signature
Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54532/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

EIFEL HAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6171 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour la S.à r.l. EIFEL HAUS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(54538/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

ENTREPRISE DE TOITURE MARC BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Edmond Reuter.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, volume 1205, folio 36, case 12, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée TIBERIUS, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 98, route d'Esch, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit

1. - Monsieur Marc Balance, maître-ferblantier et maître-couvreur, demeurant à Luxembourg, cinq cent dix parts sociales	510
2. - Madame Nadine Wagener, employée privée, épouse de Monsieur Marc Balance, demeurant à Luxembourg, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
Total: mille parts sociales	1.000»

Il résulte dudit acte que le siège social a été transféré au 10, rue Edmond Reuter à L-5326 Contern, et que le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Contern.»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

E. Schlessler.

(54539/227/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

ENTREPRISE DE TOITURE MARC BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Edmond Reuter.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

E. Schlessler.

(54540/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf octobre.
Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Se sont réunis:

en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se sont considérés comme dûment convoqués, les associés de la société à responsabilité limitée ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 juillet 1988, publiée au Mémorial C N° 279 du 18 octobre 1988, au capital social de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), savoir:

Monsieur Paul Henricy, commerçant, demeurant à Luxembourg, propriétaire de deux cents parts sociales,
Madame Marianne Harpes, employée privée, demeurant à Luxembourg, propriétaire de deux cents parts sociales, et
Monsieur Antoine Paquet, maître-boucher-charcutier, demeurant à Luxembourg, propriétaire de cent parts sociales.
Et ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes qu'ils prient le notaire d'acter:

Première résolution

Monsieur Antoine Paquet cède par les présentes ses parts sociales à Monsieur Paul Henricy pour le prix de la valeur nominale des parts, soit cent mille francs.

Monsieur Paquet reconnaît avoir touché le prix de cession en question, ce dont titre et quittance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

Est nommé liquidateur de la société Monsieur Paul Henricy, prénommé.

Il aura les pouvoirs les plus larges pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, et sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas normalement prévus par la loi. Il n'est pas obligé de dresser inventaire.

Il peut, sous sa responsabilité, pour toutes transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour une période qu'il fixera.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé: P. Henricy, M. Harpes, A. Paquet, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 120S, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

J.-P. Hencks.

(54537/216/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

EQUILIBRAGE LAMBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg.

R. C. Luxembourg B 29.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 22, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

*Pour la S.à r.l. EQUILIBRAGE LAMBERT
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(54541/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FRALI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 17.868.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 1998, la décision du conseil général du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

*Pour FRALI S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54556/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

EURO-DACH TECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.
R. C. Luxembourg B 46.595.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(54542/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

EX-AEQUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 61, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 35.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour la S.à r.l. EX-AEQUO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(54543/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FIDES TRUST COMPANY LIMITED.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.932.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.

Gimm Schwebach-Kiefer

(54544/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FIDUCIAIRE GUIBERT ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.661.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(54545/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FIL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 60.913.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 1999

Conseil d'administration:

- Monsieur Luigi Michelini, marbrier, demeurant à Bettembourg;
- Monsieur Daniel Thibaut, marbrier, demeurant à Nuits-Saint-Georges (France);
- OELSNER FINANCIAL CORP., ayant son siège à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats sont renouvelés pour une période d'une année, soit jusqu'à l'expiration de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

Bettembourg, le 7 juin 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54550/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25.B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.488.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

(54546/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 1999

- Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

- Est nommée administrateur en remplacement de RAFAEL S.A. pour la durée du mandat restant à courir:

FIDUCIAIRE PRINCIPALE, société civile de droit luxembourgeois avec siège à Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

F. Marquilie

G. Marquilie

J.-R. Marquilie

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54547/700/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FIDUPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 44.563.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour FIDUPLAN S.A.

(54548/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FIDUPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 44.563.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale sur l'exercice 1998 en date du 6 août 1999 à Luxembourg

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Otis Claeys de son mandat d'administrateur. L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur, Madame Bénédicte Robaye, Léglise. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur sortant.

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes, Madame Bénédicte Robaye, commissaire aux comptes sortant, par la société L.V. S.A., Luxembourg. Elle terminera le mandat du commissaire aux comptes sortant.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54549/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FINANCE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 44.158.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54553/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FILERIMOS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 39.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FILERIMOS IMMOBILIERE S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(54551/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FILERIMOS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 39.432.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 15 avril 1999

Sont renommés administrateurs de la société Monsieur Angelo De Bernardi et Monsieur Carlo Garavaglia. Est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme
FILERIMOS IMMOBILIERE S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54552/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FINCLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 30.080.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FINCLO INTERNATIONAL S.A.
Signature

(54554/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 48.971.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A.
Signature

(54559/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GIA ABANICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever.
R. C. Luxembourg B 63.635.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 22 novembre 1999.

GIA ABANICO, S.à r.l.

(54560/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

G.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.216.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 octobre 1999 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme G.C.C. S.A.

1. Le siège social de la société a été transféré avec effet au 19 novembre 1999 du 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2. Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit, domicilié professionnellement 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Albert Pirotte, administrateur démissionnaire.

3. LUXFIDUCIA, S.à r.l., 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de Madame Godelive, dite Carine, De Tilloux, administrateur démissionnaire.

4. COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., 28, rue Beethoven, L-1214 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Bruno Marchais, commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 19, avenue Messine, F-75008 Paris.

5. Monsieur Bruno Marchais, commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 19, avenue de Messine, F-75008 Paris, a été nommé responsable technique avec pouvoir de signature individuel, sous condition suspensive de l'obtention de l'autorisation d'établissement.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54557/680/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.323.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 64, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 1999

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54565/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GUARDIAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 23.829.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the ninth day of November.

Before Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GUARDIAN EUROPE S.A. (The «Corporation»), a joint stock company under Luxembourg law, with registered office in Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 21 January 1986, published in the Mémorial C, number 82 on 3 April 1986 and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary

- on 1 April 1986, Mémorial C, number 167 of 25 June, 1986,
- on 15 October 1986, Mémorial C, number 352 of 18 December 1986,
- on 26 April 1989, Mémorial C, number 264 of 21 September 1989,
- on 15 June 1993, Mémorial C, number 415 of 10 September 1993,
- on 19 September 1994, Mémorial C, number 538 of 21 December 1994,
- on 17 November 1994, Mémorial C, number 542 of 23 December 1994;
- on 11 December 1998, Mémorial C, number 124 of 26 February 1999.

The Company is registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 23.829.

The meeting was opened with Mr David B. Jaffe, General Counsel, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Linda Muhlen, Employée Privée, residing in Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Ly Mertens-Protz, Employée Privée, residing in Echternach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

To amend the first sentence of Article 15 of the Articles of Incorporation and to replace the current text by the following:

«**Art. 15.** The directors shall not receive any fees or other remuneration for their services.»

II- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously in each class of shares the following resolution:

Resolution

The meeting resolves to amend the first sentence of Article fifteen of the Articles of Incorporation and to replace the current text by the following:

«**Art. 15.** The directors shall not receive any fees or other remuneration for their services.»

There being no further business, the meeting is terminated. Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUARDIAN EUROPE S.A., ayant son siège social à Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial C, numéro 82 du 3 avril 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné, en date des:

- 1^{er} avril 1986, Mémorial C, numéro 167 du 25 juin 1986,
- 15 octobre 1986, Mémorial C, numéro 352 du 18 décembre 1986,
- 26 avril 1989, Mémorial C, numéro 264 du 21 septembre 1989,
- 15 juin 1993, Mémorial C, numéro 415 du 10 septembre 1993,
- 19 septembre 1994, Mémorial C, numéro 538 du 21 décembre 1994,
- 17 novembre 1994, Mémorial C, numéro 542 du 23 décembre 1994;
- 11 décembre 1998, Mémorial C, numéro 124 du 26 février 1999.

La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.829, L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur David B. Jaffe, General Counsel, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Linda Muhlen, employée privée, demeurant à Strassen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Ly Mertens-Protz, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

La modification de la première phrase de l'article 15 des statuts pour lui donner le contenu suivant:

«**Art. 15.** Les directeurs ne recevront aucune rémunération ni indemnité pour leurs services.»

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'Article quinze des statuts de la société en lui donnant le contenu suivant:

«**Art. 15.** Les directeurs ne recevront aucune rémunération ni indemnité pour leurs services.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.B. Jaffe, L. Muhlen, A. Prott, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1999, vol. 120S, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

E. Schlessler.

(54566/227/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GUIDOTTI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.819.

Décision circulaire du conseil d'administration, en date du 18 novembre 1999

Il résulte d'une déclaration circulaire du conseil d'administration en date du 8 novembre que le conseil d'administration de la société a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 22, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54567/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

HYPO KARTEN INVESTMENT SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.843.

Statuts coordonnés datés 19 mai 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

*Pour HYPO KARTEN INVESTMENT SELECTION, SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG*

Signature

Signature

(54571/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.932.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUINEU INVERSIO S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée initialement sous la dénomination GEO INVESTMENT S.A. suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial C, N° 227 du 29 mai 1992, au capital social de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et notamment suivant acte reçu par ledit notaire Hellinckx en date du 23 octobre 1997, publié au Mémorial C, N° 55 du 24 janvier 1998, contenant changement de la dénomination sociale en sa dénomination actuelle, et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 17 juillet 1998, publié au Mémorial C de l'année 1998, page 37.753.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ricardo Portabella Peralta, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur José Ney, employé privé, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Pasti, employée privée, demeurant à Hettange-Grande,

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999.
- 2.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant converti en euro à 7.500.000,- euro.
- 3.- Souscription à cette augmentation de capital.
- 4.- Fixation du nouveau capital autorisé en euro.
- 5.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour l'adapter aux décisions prises ci-avant.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999, de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en francs luxembourgeois en euros au taux de conversion légal.

En conséquence, le capital social souscrit de la société de trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF) est fixé à sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinq virgule soixante-quatorze euros (7.436.805,74 euros).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze virgule vingt-six euros (63.194,26 euros) pour le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinq virgule soixante-quatorze euros (7.436.805,74 euros) à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- euros) sans création d'actions nouvelles, mais en portant la valeur nominale de chaque action à vingt-cinq euros (25,- euros). La preuve du versement en espèces de la somme de soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze virgule vingt-six euros (63.194,26 euros) par les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital, a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital autorisé à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- euros) et d'autoriser le conseil d'administration à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial C de la présente assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 1999 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- euros) représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq euros (25,- euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C de la présente assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 1999 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à approximativement 70.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Portabella Peralta, J. Ney, S. Pasti, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 120S, fol. 20, case 5. – Reçu 25.493 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

J.-P. Hencks.

(54568/216/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(54569/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MAYAPAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.778.

Société constituée le 2 avril 1987 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 179 du 19 juillet 1987.

Madame Romaine Scheifer-Gillen, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Monsieur Angelo De Bernardi administrateurs, ainsi que Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société MAYAPAN HOLDING S.A. établi au 32, rue Auguste Neyen à Luxembourg, a été dénoncé le 15 novembre 1999.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54596/595/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GREEN WAY GUARANTEED LTD II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 48.008.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54561/005/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GREEN WAY GUARANTEED LTD II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 48.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1999

En date du 29 juin 1999, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reportr le résultat de l'exercice 1998;
- d'acter la démission, en date du 28 juin 1999, de Madame Françoise Dumont;
- de reconduire les mandats en qualité d'administrateurs de Messieurs Paul Henri de la Porte du Theil, Luc Martin et Pascal Voisin pour une durée de un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale des actionnaires;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour une durée de un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54562/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GREEN WAY GUARANTEED LTD II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.008.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999

En date du 24 juin 1999, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997;
- de reconduire les mandats en qualité d'administrateurs de Monsieur Paul Henri de la Porte du Theil, Madame Françoise Dumont, Monsieur Denis Mauss, Monsieur Luc Martin et Monsieur Pascal Voisin pour une durée de un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale des actionnaires;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour une durée de un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

(54563/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GREEN WAY GUARANTEED LTD II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999

En date du 24 juin 1999, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997;
- de reconduire les mandats en qualité d'administrateurs de Monsieur Paul Henri de la Porte du Theil, Madame Françoise Dumont, Monsieur Denis Mauss, Monsieur Luc Martin et Monsieur Pascal Voisin pour une durée de un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale des actionnaires;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour une durée de un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54564/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

LG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 66.562.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54572/642/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

IMMOHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 27, rue Henri de Stein.
R. C. Luxembourg B 68.368.

Extrait d'un acte de vente sous seing privé

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 500.000,- LUF, représenté par 500 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

1) Monsieur Carlo Caccioppoli, demeurant à Heisdorf, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts	499
2) Madame Giulia Tinelli, demeurant à Heisdorf, une part	1
Total des parts: cinq cents parts	500

Fait à Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54576/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.257.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

(54573/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.257.

Réunion du conseil d'administration du 9 juin 1999

Le 9 juin 1999, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont décidé, à l'unanimité, ce quit suit:

- Monsieur J.R. Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, est nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société sur sa seule signature.

Le conseil d'administration

J.R. Marquillie L. Guibert FIDUCIAIRE GUIBERT & ASS

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54574/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.257.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juin 1999

- Affectation du résultat au report à nouveau.

- Sont nommés administrateurs pour 6 ans: Monsieur J.R. Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, Monsieur Lionel Guibert, expert-comptable, demeurant à Paris, 80, rue Blanche, FIDUCIAIRE GUIBERT & ASSOCIES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège à Luxembourg, Imacorp Business Centre, 25, boulevard Royal. Est nommé commissaire aux comptes pour 6 ans: Monsieur Frank Marquillie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 2, rue Guido Hoppenheim.

J.R. Marquillie F. Marquillie L. Guibert
Le président Le secrétaire Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54575/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

INTERNATIONAL SERVICE HOTELLERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 11, rue des Arquebusiers.
R. C. Luxembourg B 72.176.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

INTERNATIONAL SERVICE HOTELLERIE S.A.

(54577/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

J.C.M. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 67.915.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54580/642/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

J.C.M. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 67.915.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 15 mai 1999

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. Approbation des comptes au 31 décembre 1998.
2. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Jamotte de son poste d'administrateur avec effet immédiat, et élit en remplacement SOCOMET S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège à Luxembourg.
3. Monsieur Giovanni Zubani est maintenu dans ses fonctions d'administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.
5. Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.
6. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature
Le président

Signature
Le secrétaire

Signature
Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54581/642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

IPEF II HOLDINGS N° 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.086.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on October 20th.
Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary with office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg company denominated IPEF II HOLDINGS N° 2 S.A., with its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscribed in the register of commerce of and in Luxembourg under section B and the number 60.086.

The company was incorporated by a deed of the undersigned notary on July 3rd, 1997, published in the Mémorial C - 1997, page 27.949.

The company's articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on February 20th 1998, published in the Mémorial C - 1998, page 18.579.

The company has presently a corporate subscribed capital of LUF 19,000,000.- divided into 19,000 shares with a par value of LUF 1,000.- per share.

The meeting of shareholders is presided by Mr Monsieur Gustave Stoffel, employee, residing in Luxembourg.

The Chairman designates as secretary Mr Luca Schinelli, employee, residing in Luxembourg.

The meeting of shareholders designates as teller Mr Pietro Feller, employee, residing in Luxembourg.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the 19,000 shares representing the whole subscribed capital of LUF 19,000,000.- are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda without prior convening notices.

II.- That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

1.- Amendment of the accounting year ending on 30 November of each year instead of 31 July of each year and consequently the amendment of article 15 of the Articles of Incorporation (English and French version) as follows

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of December of each year and shall terminate on the last day of November of the next year.

Art. 15 Exercice social. L'exercice social de la société commence le premier jour du mois de décembre de chaque année pour se terminer le dernier jour du mois de novembre de l'année suivante.

2.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation (English and French version) as follows:

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of the month of May, at 11h00 o'clock, each year.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, en accord avec la loi luxembourgeoise, au siège social de la société, ou à tout autre endroit stipulé dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11h00 de chaque année.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si des circonstances exceptionnelles le requiert, suivant décision absolue et finale du conseil d'administration.

Les autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieu et moment tels que spécifiés dans les convocations respectives.

3.- Transitional provisions:

The accounting year which begins on the first day of August 1999 will terminate on November 30, 1999. In accordance with article 8 of the Articles of Incorporation of the Corporation, the annual general shareholders' meeting, appointed to approve the annual accounts for the accounting year terminating on November 30, 1999, will be held on the second Wednesday the month of May 2000 at 11.00 o'clock.

4.- Any other business

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolutions.

First resolution

The meeting of shareholders decides the amendment of the accounting year ending on 30 November of each year instead of 31 July of each year and consequently the amendment of article 15 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of December of each year and shall terminate on the last day of November of the next year.

Second resolution

The meeting of shareholders decides to amend article 8 of the Articles of Incorporation as follows.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of the month of May, at 11.00 o'clock, each year.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

Third resolution

The meeting of shareholders decides that the accounting year which begins on the first day of August 1999 will terminate on November 30, 1999. In accordance with article 8 of the Articles of Incorporation of the Corporation, the annual general shareholders' meeting, appointed to approve the annual accounts for the accounting year terminating on November 30, 1999, will be held on the second Wednesday the month of May 2000 at 11.00 o'clock.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of these deed, is approximately evaluated at LUF 50,000,-.

The Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée IPEF II HOLDINGS N° 2 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 60.086.

Ladite société constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial C - année 1997, page 27949.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 février 1998, publié au Mémorial C - année 1998, page 18579.

Ladite société a un capital social actuel LUF 19.000.000,- (dix-neuf millions de francs luxembourgeois) divisé en 19.000 (dix-neuf mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Schinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 19.000 (dix-neuf mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social de LUF 19.000.000,- (dix-neuf millions de francs luxembourgeois) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Changement de la clôture de l'exercice social pour la porter au 30 novembre de chaque année, au lieu du 31 juillet de chaque année et modification conséquente de l'article 15 des statuts (version anglaise et française) pour lui donner la teneur suivante:

Article 15. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of December of each year and shall terminate on the last day of November of the next year.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la société commence le premier jour du mois de décembre de chaque année pour se terminer le dernier jour du mois de novembre de l'année suivante.

2.- Modification de l'article 8 des statuts (version anglaise et française), pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of the month of May, at 11.00 o'clock, each year.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, en accord avec la loi luxembourgeoise, au siège social de la société, ou à tout autre endroit stipulé dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11h00 de chaque année.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si des circonstances exceptionnelles le requiert, suivant décision absolue et finale du conseil d'administration.

Les autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieu et moment tels que spécifiés dans les convocations respectives.

3.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le premier août 1999 se terminera le 30 novembre 1999, et conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 novembre 1999, se tiendra le deuxième mercredi du mois de mai 2000 à 11h00.

4.- Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 novembre de chaque année, au lieu du 31 juillet de chaque année et modification conséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la société commence le premier jour du mois de décembre de chaque année pour se terminer le dernier jour du mois de novembre de l'année suivante.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, en accord avec la loi luxembourgeoise, au siège social de la société, ou à tout autre endroit stipulé dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11h00 de chaque année.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si des circonstances exceptionnelles le requiert, suivant décision absolue et finale du conseil d'administration.

Les autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieu et moment tels que spécifiés dans les convocations respectives.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le premier août 1999 se terminera le 30 novembre 1999, et conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 novembre 1999, se tiendra le deuxième mercredi du mois de mai 2000 à 11h00.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à LUF 50.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, L. Schinelli, P. Feller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 120S, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

J. Delvaux.

(54578/208/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

IPEF II HOLDINGS N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.086.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire actée sous le numéro 634/99 en date du 20 octobre 1999 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54579/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

JOINT BULK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 38.727.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 15 novembre 1999 que: Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54582/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Statuts coordonnés datés 14 mai 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour KB LUX EQUITY FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signature Signature

(54585/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 72, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.980.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour le compte de LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A.

FIDUPLAN S.A.

(54586/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

LUSTRA 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 55.809.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour le compte de LUSTRA 9, S.à r.l.

COMPTIS, S.à r.l.

(54587/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

JT IMMO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Miloud Akdime, gérant de société, demeurant à Luxembourg;

2.- La société DFM INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme, avec siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange,

ici représentée par Monsieur Medjoub Chani, juriste fiscaliste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Medjoub Chani, préqualifié, est dûment représenté par Monsieur Dominique Claisse, employé privé, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

3.- La société anonyme IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE (ICF), avec siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Dominique Claisse, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière JT IMMO S.C.I., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare, a été constituée par acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, à la date du 6 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 548 du 16 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Schlessler en date du 3 août 1999, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que les comparants sub 1 et sub 2 sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Miloud Akdime, préqualifié, cède par les présentes:

- cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE, prédésignée, pour laquelle accepte Monsieur Dominique Claisse, préqualifié, pour le prix de 50.000,- francs payable pour le 30 novembre 1999, sans intérêts jusque-là, et avec les intérêts à 6% l'an à partir de son échéance jusqu'à solde. Cette cession est approuvée par les associés qui la considère comme dûment signifiée à la société.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts ci-avant, l'article 5 des statuts est à modifier comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,- LUF), représenté par cent parts sociales (100) de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées. Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- DFM INVESTISSEMENTS S.A., Luxembourg, cinquante parts sociales	50
2.- IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE (ICE), Luxembourg, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Miloud Akdime du poste de gérant et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Monsieur Jamal Akdime, directeur, demeurant à Hayange, (France), reste unique gérant de la société.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinquante mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Akdime, D. Claisse, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 octobre 1999, vol. 507, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 1999.

J. Seckler.

(54583/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

JT IMMO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 1999.

J. Seckler.

(54584/231/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**F.T. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. MACROVEN S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 61.904.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MACROVEN S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 12 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 139 du 5 mars 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, susdit en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 214 du 6 avril 1998 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 768 du 15 octobre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cents (300) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

° Modification du statut pour le changer de Société Commerciale en Société Holding.

° Modification de la dénomination de la société qui passe de MACROVEN S.A. à F.T. HOLDING S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner avec effet immédiat le régime de société de participation financière (SOPARFI) et de faire adopter par la société le régime fiscal sur les sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de MACROVEN S.A. en F.T. HOLDING S.A. et de modifier la première phrase de l'article premier pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Première phrase.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de F.T. HOLDING S.A.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, S. Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 1999, vol. 845, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 novembre 1999.

J.-J. Wagner.

(54592/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**F.T. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. MACROVEN S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 61.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 1999.

J.-J. Wagner.

(54593/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

LUXDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 58.185.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54588/642/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

LUXEMBOURG ACCOUNTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 26.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 64, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 septembre 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Marc E. De Leye, manager, demeurant à Pétange;
- Monsieur Roger C. Barker, manager, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Nigel Luson, senior manager, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- KPMG AUDIT, Société Civile, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54589/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

LUX-FERMETURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 55.811.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54590/642/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

LUX V.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tétange.
R. C. Luxembourg B 52.040.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999.

Signature.

(54591/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MALBEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 62.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MALBEC S.A.

Signature

(54594/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MARTINELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 9, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.030.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 22 novembre 1999.

MARTINELLI, S.à r.l.

(54595/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MEAT SERVICES DEUTSCHLAND G.mb.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange.
R. C. Luxembourg B 55.938.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999.

Signature.

(5459/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**MENARINI INTERNATIONAL OL.,
MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.220.

Décision circulaire du conseil d'administration en date du 8 novembre 1999

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration en date du 8 novembre que le conseil d'administration de la société a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54599/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.334.

Décision circulaire du conseil d'administration en date du 8 novembre 1999

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration en date du 8 novembre 1999 que le conseil d'administration de la société a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société des 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54600/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

METAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 1, rue Moltert.
R. C. Luxembourg B 19.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(54602/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MOVIDA CONTEMPORAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 24, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 22, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour la S.à r.l. MOVIDA CONTEMPORAIN
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54605/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 9.956.

Décision circulaire du conseil d'administration en date du 8 novembre 1999

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration en date du 8 novembre 1999 que le conseil d'administration de la société a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54601/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MG & I S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 55.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MG & I S.A.
Signature

(54603/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MONTERRAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.007.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 120S, fol. 53, case 12, que la société MONTERRAT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au R. C. section B sous le numéro 61.007 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour la société
Signature

(54604/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

PIERRE VICTOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.905.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 octobre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 1999, vol. 507, fol. 76, case 6

I. Que la société anonyme PIERRE VICTOR FINANCE S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 avril 1988, publié au Mémorial C, numéro 184 du 7 juillet 1998.

II. Que suite à la réunion de toutes les actions dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 1999.

J. Seckler.

(54627/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MUISCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 50.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

MUISCA S.A.

Signature

(54606/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

NAPOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 59.581.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 46, case 8/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(54607/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

NAPOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 59.581.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 46, case 8/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(54608/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

NBROSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 49.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

NBROSFIN S.A.

Signature

(54609/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

PIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.458.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen, le mandataire, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société TRUSTINVEST LIMITED, ayant son siège social à Dublin 8 (Irlande), le mandant,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme PIA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.458, a été constituée suivant acte reçu le 7 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 644 du 12 décembre 1996.

II.- Que le capital social de la société anonyme PIA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 300.000.000,- (trois cents millions de lires italiennes), divisé en 300 (trois cents) actions de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société.

IV.- Que son mandant en tant qu'actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, comme liquidateur de la société, déclare en outre:

- que les actifs de la société ont été réalisés;

- que les passifs ont été totalement payés ou provisionnés;

- que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il assume l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation de toutes les actions de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 120S, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

J. Elvinger.

(54626/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

NEWCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 171, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.113.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 novembre 1999.

NEWCOM, S.à r.l.

(54610/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

NINE O SEVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.624.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée NINE O SEVEN S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 49.624.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 134 du 25 mars 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Elter le 16 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 88 du 20 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Vittorio Castellani-Pastoris, employé privé, demeurant à Luxembourg.

I.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 7.500 actions représentatives du capital social sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée.

Laquelle liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

3. Divers.

III.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur:

- Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'Assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 30.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Stoffel, C. Santoiemma, V. Castellani, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 120S, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

J. Delvaux.

(54612/208/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

NEW VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.697.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 novembre 1999 que Monsieur Marco Sterzi, licencié en sciences économiques, demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve a été nommé nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54611/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

OPTEC, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 326, route de Cessange.

R. C. Luxembourg B 34.212.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour compte de OPTEC S.A.

FIDUPLAN S.A.

(54616/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

NORDIC-RUSSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.304.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 1998, les mandats des administrateurs MM. Ivan N. Antonov, Tor Sverre Jacobsen, Viatcheslav Kantor, Audun Sørbotten, et du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

Pour NORDIC-RUSSIA HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54613/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

NORTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bascharage, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 6.491.

Monsieur Paul Neeteson, appelé à d'autres fonctions, a donné sa démission comme administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 1999.

Par résolution du 16 novembre 1999, le conseil d'administration a nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Benoît Carpentier, délégué-général du GROUPE SAINT-GOBAIN, boulevard Jacquemin 162, 1000 Bruxelles, Belgique.

Monsieur Carpentier terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

Pour NORTON S.A.
L. H. Dupong
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54614/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

OLBIA A.G., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 41.015.

Auszug aus der Beschlussfassung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. November 1999

- Die Kooptierung des Herrn Wilfried Sprengnöder, wohnhaft in Dormagen/Deutschland, als Verwaltungsratsmitglied an Stelle des zurückgetretenen Herrn Detlef Hensel, ist ratifiziert.

- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Ingolf Hensel, Anselmo Muscas und Wilfried Sprengnöder werden für weitere sechs Jahre verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung von 2004.

- Frau Ute Hensel, wohnhaft in Dormagen/Deutschland wird als neuen Kommissar bis zur ordentlichen Generalversammlung von 2004 ernannt.

Für gleichlautende Abschrift

Für OLBIA A.G.

Unterschrift Unterschrift Unterschrift Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54615/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

PALOMATA S.C., Société Civile.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Extrait d'une décision du gérant du 15 novembre 1999

Il résulte d'une décision du gérant unique:

- de transférer l'adresse du siège social de la société du 18, rue Dicks à L-1417 Luxembourg aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

Pour PALOMATA S.C.
Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54622/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

OST BAZAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 22, quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 62.531.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 novembre 1999. OST BAZAR, S.à r.l.
(54617/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

P & B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 171, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.347.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 novembre 1999. P & B, S.à r.l.
(54624/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

GIOMBETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Huncherange.
R. C. Luxembourg B 36.566.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999. FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature
(54628/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

POLYMARK TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 36.202.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999. Pour compte de POLYMARK TRADING, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.
(54629/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

PRESTIGE LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999. Pour la S.à r.l. PRESTIGE LINE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature
(54630/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

REAL VIEW PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.762.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54633/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

REAL VIEW PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.762.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 juin 1999 que:
- l'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.
L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2000.
- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.
Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54634/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

PROLINGUA ILC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 44.788.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 13 octobre 1999

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur Maurice Trapp de son mandat d'administrateur. Décharge pour son mandat lui sera donné à la prochaine assemblée générale. Est coopté nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Camille Koener, demeurant à L-3513 Dudelange. La ratification de la cooptation sera faite à la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur continuera le mandat de l'administrateur sortant.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54631/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

REAL SOFTWARE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 25.927.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 64, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 septembre 1999, que le siège de la société a été transféré au 8, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54632/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

RODRIGUES & GOMES, Société en nom collectif.

Siège social: L-2626 Luxembourg, 2, rue Mathias Tresch.
R. C. Luxembourg B 54.542.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. - Monsieur Amandio Rodrigues Cordeiro Nunes, maçon et carreleur, demeurant à L-2626 Luxembourg, 2, rue Mathias Tresch.

2. - Monsieur José Maria Jorge Gomes, maçon et carreleur, demeurant à L-2533 Luxembourg, 83, rue de la Semois.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social, de la société en nom collectif RODRIGUES & GOMES, Société en nom collectif avec siège social à L-2626 Luxembourg, 2, rue Mathias Tresch,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.542,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 638 du 14 décembre 1995.

Que ladite société a un capital social de 100.000,- LUF divisé en 100 parts sociales de 1.000,- LUF chacune.

Que ladite société ne possède aucun immeuble ni part d'immeuble.

Ensuite les associés requièrent le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par eux:

Première résolution

Les associés déclarent dissoudre purement et simplement aux droits des parties la prédite société RODRIGUES & GOMES, société en nom collectif avec effet immédiat, et de reprendre personnellement et solidairement tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute, que partant il n'y a pas lieu à la liquidation de la société qui est à considérer comme définitivement clôturée.

Deuxième résolution

Décharge est donnée aux gérants Monsieur Amandio Rodrigues Cordeiro Nunes et Monsieur José Maria Jorge Gomes, tous deux préqualifiés.

Troisième résolution

Les prédits associés resteront dépositaires des livres et documents de la société dissoute pendant cinq années au moins.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Rodrigues Cordeiro Nunes, J. M. Jorge Gomes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 120S, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 novembre 1999.

P. Decker.

(54637/206/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

REGAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.811.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 1997, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et du commissaire aux comptes Mme Rolande Renaud-Germain ont été renouvelés pour une durée de six ans et Mme Christine Cuipers, employée de banque, L-Luxembourg, a été appelée aux fonctions d'administrateur, également pour une durée de six ans. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Mme Christine Cuipers s'est démise de ses fonctions d'administrateur au 1^{er} mars 1999.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

Pour REGAIN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54635/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INTERFI,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 4.399.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 1998, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

*Pour SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION
DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INTERFI S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54651/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SCHILTZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 36.863.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altwies, le 22 novembre 1999. SCHILTZ-IMMO, S.à r.l.
(54639/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SCHLARAFELAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rollingen/Mersch.
R. C. Luxembourg B 40.848.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999. FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature
(54640/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

RO/RO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999. F. Baden.
(54638/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SEBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 36.959.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999. *Pour le compte de SEBI, S.à r.l.*
FIDUPLAN S.A.
(54641/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SEBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 36.959.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999. *Pour le compte de SEBI, S.à r.l.*
FIDUPLAN S.A.
(54642/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SEBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 36.959.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999. *Pour le compte de SEBI, S.à r.l.*
FIDUPLAN S.A.
(54643/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SEBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 36.959.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour compte de SEBI, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.

(54644/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SMASH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs.

Par la présente, le soussigné M. Simos Spiros, démissionne de son poste de liquidateur de la société SMASH, S.à r.l., 38, rue des Champs, L-1323 Luxembourg, avec effet au 25 octobre 1999.

S. Simos.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1999, vol. 530, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54650/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SOCOFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 62.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour la S.A. SOCOFA
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54652/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SHIPPINGLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.554.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue au siège social le 11 avril 1997, que:
1) Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant à Strassen a été nommé administrateur par augmentation du nombre d'administrateurs de 3 à 4 membres.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 1998.

Pour inscription - réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54645/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SHIPPINGLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.554.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

A la date d'enregistrement, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Pascal Wiscour-Conter, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Pascal Collard, demeurant à Spa (B), coopté le 30 avril 1998;
- Madame Daniela Panigada, demeurant à Howald, cooptée le 31 juillet 1999.

A la date d'enregistrement, le commissaire aux comptes est:

- Madame Ana De Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg, nommée le 17 mars 1997.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

(54646/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SHIPPINGLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.554.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration, qui s'est tenue au siège social le 30 avril 1998, que:

1) Monsieur Pascal Collard, juriste, demeurant à Spa (B) a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gustavo Strassener.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 1998.

*Pour inscription - réquisition
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54647/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SHIPPINGLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.554.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

A la date d'enregistrement, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Pascal Wiscour-Conter, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Pascal Collard, demeurant à Spa (B), coopté le 30 avril 1998;
- Madame Daniela Panigada, demeurant à Howald, cooptée le 31 juillet 1999.

A la date d'enregistrement, le commissaire aux comptes est:

- Madame Ana De Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg, nommée le 17 mars 1997.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

(54648/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SHIPPINGLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.554.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration, qui s'est tenue au siège social le 30 septembre 1997, que:

1) Monsieur Christophe Bach, juriste, demeurant à Spa (B) a démissionné de sa fonction d'administrateur et n'a pas été remplacé.

*Pour inscription - réquisition
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54649/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SOCOMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 55.490.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54653/642/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SUD BAZAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 24, rue de l'Alezette.
R. C. Luxembourg B 61.959.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 1999.

SUD-BAZAR, S.à r.l.

(54662/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SODECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 50.858.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour compte de SODECO, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.

(54654/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SODECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 50.858.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour compte de SODECO, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.

(54655/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SODECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 50.858.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour compte de SODECO, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.

(54656/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SODECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 50.858.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour compte de SODECO, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.

(54657/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SUPRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 56.846.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54663/642/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SUPRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 56.846.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54664/642/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

SOGIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue d'Orange.
R. C. Luxembourg B 24.407.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1999

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54658/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

STECSS, S.à r.l., S.TEC.S.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 85, route de Remich.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 120S, fol. 52, case 4, que la société à responsabilité limitée S.TEC.S.S., société à responsabilité limitée en abrégé STECSS, S.à r.l., ayant son siège social à L-5330 Moutfort, 85, route de Remich a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

E. Schlessler.

(54659/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

STUDIO DONNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 60.826.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour compte de STUDIO DONNA, S.à r.l.

COMPTIS, S.à r.l.

Signature

(54660/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

STYLES DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.993.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(54661/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TEGOLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 59.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TEGOLA HOLDING S.A.

Signature

(54665/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TEGOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TEGOLA INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(54666/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TEXTILGROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rollingen/Mersch.
R. C. Luxembourg B 17.358.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1999, vol. 314, fol. 46, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(54667/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TOPSKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 50.339.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 120S, fol. 53, case 11, que la société TOPSKY S.A., ayant son siège social à L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem, inscrite au R. C. section B sous le numéro 50.339 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour la société
Signature

(54668/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TORONTO SAVINGS & SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

A. Schwachtgen.

(54669/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

W.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 11, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 57.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour la S.A. W.D.C.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54674/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

W.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 11, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 57.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour la S.A. W.D.C.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54675/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TRANSMARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.848.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999, que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Daniel Coheur.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54670/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TRAVEL PRO, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.184.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

TRAVEL PRO S.A.

(54671/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**AMERICOM EUROPE HOLDING S.A.,
(anc. VOLTAIRE HOLDING S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 71.385.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois VOLTAIRE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 71.385,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 1999, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Milia Gatto, employée privée, demeurant à Rombas.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie Charroy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du Jour:

1) Modification de la dénomination sociale en AMERICOM EUROPE HOLDING S.A.

2) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) divisé en dix-sept mille cinq cents (17.500) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros).»

3) Instauration d'un nouveau capital autorisé pour un montant de EUR 4.500.000,- représenté par 2.250.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros).

4) Modification afférente à l'article 5 des statuts de la société.

5) Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de quatre administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil d'Administration.»

6) Démission du Président du Conseil d'Administration.

7) Nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration.

8) Divers.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de VOLTAIRE HOLDING S.A. en AMERICOM EUROPE HOLDING S.A. et par conséquent de modifier de l'article 1^{er} des statuts, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMERICOM EUROPE HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide la subdivision des actions représentatives du capital social à raison de 5 actions nouvelles pour une action ancienne et ainsi le remplacement des 3.500 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) représentative du capital social de EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) par 17.500 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) représentative du capital social et pouvoir au Conseil d'Administration en vue de réaliser le remplacement des actions anciennes par les actions nouvelles.

Troisième résolution

L'assemblée décide, de supprimer le capital autorisé existant et, d'instaurer, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 octobre 2004, un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 4.500.000,- représenté par 2.250.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros),

avec ou sans émission d'actions nouvelles,

et autorise le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, aux fins d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) divisé en 17.500 (dix-sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 4.500.000,- (quatre millions cinq cent mille Euros) divisé en 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 septembre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émissions et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que la société sera dorénavant engagée par la signature conjointe de quatre administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration de sorte que l'article 16 des statuts aura la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de quatre administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.»

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide la nomination de nouveaux administrateurs.

Est nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire, la personne suivante:

- Monsieur Antonio Tortora, entrepreneur, né à Catania le 4 mars 1949, résident à Lugano (Suisse), Via Cortivallo, 6. Sont également nommés:

- Monsieur Andrea de Micheli, entrepreneur, né à Milan le 1^{er} octobre 1955, résident à Milan (Italie), Viale Montello, 16, Vice-Président et,

- Monsieur Giacomo Torrente, avocat, né à Foggia (Italie) le 24 décembre 1957, résident à Milan (Italie), Piazza S. Erasmo, 4, Général Legal Advisor.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2001.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Vandi, M. Gatto, S. Charroy, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 120S, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

J. Delvaux.

(54673/208/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

VITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 55.493.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

(54672/642/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

ASSOCIATION DES INGENIEURS TECHNICIENS DE LA SIDERURGIE.

Siège social: L-4001 Esch-sur-Alzette, B.P. 31.

Rapport de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1999

1. L'assemblée est ouverte par le président.

Présences: 4 - MM Erwin Goergen, président
Georges Conter, trésorier,
Roland Clees, secrétaire;
Marcel Schaeffer, membre du conseil d'administration.

Le président propose, vu le nombre des présences, de discuter sous le point 7 de l'ordre du jour la dissolution de l'association.

2. et 3. Trésorerie: L'exercice 1998 clôture avec un avoir de 199.448 LUF. Le rapport du trésorier est approuvé à l'unanimité.

4. Activités: La composition du conseil d'administration est restée inchangée les dernières années vu le manque de volontaires. Au début de l'exercice, la situation était la suivante:

2 départs en préretraite en 1998 dont le président et un membre du conseil;

vu que les 2 membres restants ne pourraient continuer les activités pour des raisons personnelles, le conseil a concentré ses efforts au recrutement de candidats potentiels.

5. Cotisation: La cotisation pour l'exercice 1999 est fixée à 500 LUF.

6. Les membres donnent décharge au conseil d'administration.

7. Discussion portant sur la dissolution de l'association.

Les statuts précisent que l'AGO a le pouvoir de dissoudre l'association. Le comité propose d'entamer la procédure de dissolution. L'article 3.4 stipule que l'AGO prend ses décisions à la majorité simple des votants.

Les membres présents décident à l'unanimité la dissolution de l'association.

Les avoirs restants, c.-à-d. le montant arrêté sous les pts 2. et 3., déduit des frais de dissolution et des frais de gestion de l'année en cours, seront affectés à l'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES INGENIEURS INDUSTRIELS, vu que les intérêts de cette association se rapproche le plus des intérêts des ingénieurs techniciens de la sidérurgie.

Nous prions nos anciens membres de s'adresser à l'avenir à l'ALII pour toute question relative à l'ingénieur technicien ou l'ingénieur industriel.

M. Roland Clees est chargé des démarches administratives qui s'imposent.

L'assemblée générale ordinaire est clôturée.

E. Goergen R. Clees

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1999, vol. 314, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(54678/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

WINCRA PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 59.493.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

WINCRA PROMOTION S.A.

(54676/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

ZABEL, Société Anonyme.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgrund.

R. C. Luxembourg B 65.138.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires,
tenue en date du 1^{er} octobre 1999, à Esch-sur-Alzette*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} octobre 1999, que les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, ont:

1. Remanié le conseil d'administration comme suit:

a. Au poste d'administrateur-délégué: Monsieur Henri Zeyen, demeurant à Belvaux (Luxembourg).

b. Aux postes d'administrateur: Monsieur Patrick Meskens, demeurant à Mondercange (Luxembourg) et Monsieur Gaëtano Gracco, demeurant à Arlon (Belgique).

2. Confirmée dans ses fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE BURCO S.A., avec siège social à Mondercange (Luxembourg).

3. Décidé que:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs;

b) le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

4. décidé de transférer le siège de la société à L-4039 Esch-sur-Alzette, rue du Bourgrund, 27.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 1999.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1999, vol. 314, fol. 59, case 4/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires,
tenue en date du 1^{er} octobre 1999, à Esch-sur-Alzette*

L'assemblée débute à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Zeyen, demeurant à Belvaux, rue de la Gare, 26.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Meskens, demeurant à Mondercange, Cité Jacques Steichen, 25.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Gaëtano Gracco, demeurant à Arlon, rue de la Semois, 56.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par chacun d'eux ou leur mandataire, avant l'ouverture de la séance.

Il appert de la liste de présence que toutes les actions sont réunies par les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale annuelle, de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ordre du Jour:

- 1) Remaniement du Conseil d'Administration;
- 2) Confirmation dans ses fonctions du commissaire aux comptes;
- 3) Remaniement des pouvoirs donnés aux administrateurs et durée de leurs mandats;
- 4) Changement d'adresse du siège de la société;
- 5) Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé au poste d'administrateur-délégué, Monsieur Henri Zeyen, prénommé et sont nommés aux postes d'administrateurs, Monsieur Patrick Meskens, ainsi que Monsieur Gaetano Gracco, prénommés.

Deuxième résolution

La FIDUCIAIRE BURCO S.A. est confirmée dans ses fonctions au poste de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux compte prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est établi, à compter de ce jour, à L-4039 Esch-sur-Alzette, rue du Bourgrund, 27.

Cinquième résolution

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée à 10.30 heures.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal et, après quoi, les membre du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 1999.

Signatures.

Liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

N°	Actionnaires/Mandataire	Signatures	Actions
1.	Monsieur Henri Zeyen, mandataire	Signature	417
2.	Monsieur Patrick Meskens, mandataire	Signature	417
3.	Monsieur Gaetano Gracco	Signature	416

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1999, vol. 314, fol. 59, case 4/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, tenue en date du 1^{er} octobre 1999, à Esch-sur-Alzette

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} octobre 1999, que les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, ont:

1. Remanié le conseil d'administration comme suit:

- a. Au poste d'administrateur-délégué: Monsieur Henri Zeyen, demeurant à Belvaux (Luxembourg).
- b. Aux postes d'administrateurs: Monsieur Patrick Meskens, demeurant à Mondercange (Luxembourg) et Monsieur Gaetano Gracco, demeurant à Arlon (Belgique).

2. Confirmé dans ses fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE BURCO S.A., avec siège social à Mondercange (Luxembourg).

3. Décidé que:

- a) la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs;
- b) le mandat des administrateurs et du commissaire aux compte prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

4. Décidé de transférer le siège de la société à L-4039 Esch-sur-Alzette, rue du Bourgrund, 27.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 1999.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1999, vol. 314, fol. 59, case 4/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, tenue en date du 1^{er} octobre 1999 à Esch-sur-Alzette

L'assemblée débute à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Zeyen, demeurant à Belvaux, rue de la Gare, 26.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Meskens, demeurant à Mondercange, cité Jacques Steichen, 25.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Gaetano Gracco, demeurant à Arlon, rue de la Semois, 56.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par chacun d'eux ou leur mandataire, avant l'ouverture de la séance.

Il appert de la liste de présence que toutes les actions sont réunies par les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale annuelle, de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ordre du Jour:

- 1) Remaniement du Conseil d'Administration;
- 2) Confirmation dans ses fonctions du commissaire aux comptes;
- 3) Remaniement des pouvoirs donnés aux administrateurs et durée de leurs mandats;
- 4) Changement d'adresse du siège de la société;
- 5) Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé au poste d'administrateur-délégué, Monsieur Henri Zeyen, prénommé et sont nommés aux postes d'administrateurs, Monsieur Patrick Meskens, ainsi que Monsieur Gaëtano Gracco, prénommés.

Deuxième résolution

La FIDUCIAIRE BURCO S.A. est confirmée dans ses fonctions au poste de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.
Le mandat des administrateurs et du commissaire aux compte prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est établi, à compter de ce jour, à L-4039 Esch-sur-Alzette, rue du Bourgrund, 27.

Cinquième résolution

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée à 10.30 heures.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal et, après quoi, les membre du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 1999.

Signatures.

Liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

N°	Actionnaires/Mandataire	Signatures	Actions
1.	Monsieur Henri Zeyen, mandataire	Signature	417
2.	Monsieur Patrick Meskens, mandataire	Signature	417
3.	Monsieur Gaëtano Gracco	Signature	416

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1999, vol. 314, fol. 59, case 4/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(54677/272/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

BRIN D'IDEE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1261 Luxembourg, 108, rue de Bonnevoie.

—
STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den elften November.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

- 1.- Fräulein Birgit Hollmann, Floristin, wohnhaft in L-1211 Luxembourg, 66, boulevard Baden-Powell;
- 2.- Frau Victoria Anna Brandt, Floristin, Ehegattin von Herrn Jean-François Reiland, wohnhaft in L-8365 Hagen, 71, rue Principale;
- 3.- Herr Gregorio Alonso Fuldner, Florist, wohnhaft in L-6850 Manternach, 1, op der Gare.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung BRIN D'IDEE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Art. 5. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Blumenladens, sowie der Handel mit allen dazugehörigen Produkten.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industriellen, kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren und immobilaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundertundeintausend Luxemburger Franken (LUF 501.000,-), eingeteilt in fünfhundertundein (501) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

1.- Fräulein Birgit Hollmann, Floristin, wohnhaft in L-1211 Luxemburg, 66, boulevard Baden-Powell, einhundert-siebenundsechzig Anteile	167
2.- Frau Victoria Anna Brandt, Floristin, Ehegattin von Herrn Jean-François Reiland, wohnhaft in L-8365 Hagen, 71, rue Principale, einhundert-siebenundsechzig Anteile	167
3.- Herrn Gregorio Alonso Fuldner, Florist, wohnhaft in L-6850 Manternach, 1, op der Gare, einhundert-sieben-undsechzig Anteile	167
Total: fünfhundertein Anteile	501

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfhundertundeintausend Luxemburger Franken (LUF 501.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember des Jahres 1999.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse, die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf die betreffenden Gesetze vom 10. August 1915 und 18. September 1933.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr zweiunddreissigtausend Luxemburger Franken (LUF 32.000,-) abgeschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären, und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Zu technischen Geschäftsführern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- Fräulein Birgit Hollmann, vorgeannt;
- Frau Victoria Anna Brandt, vorgeannt;
- Herr Gregorio Alonso Fuldner, vorgeannt.

2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift einer der drei technischen Geschäftsführer.

3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet:

L-1261 Luxemburg, 108, rue de Bonnevoie.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Hollmann, V. A. Brandt, G. Alonso Fuldner, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1999, vol. 120S, fol. 48, case 4. – Reçu 5.010 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 19. November 1999.

T. Metzler.

(54679/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 1999.